Organisme certificateur



Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

CS 10010 - 28233 ÉPERNON CEDEX - FRANCE Tél. +33 (0)2 37 18 48 00 - Fax +33 (0)2 37 32 63 46

e.mail: qualite@cerib.com - www.cerib.com mandaté par AFNOR Certification



MARQUE NF - BLOCS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS ET LÉGERS À ENDUIRE

DÉCISION D'ADMISSION Le 13/07/11 sous n°013.001 DÉCISION DE RECONDUCTION Le 12/10/16 sous n°013.007

Établissement : SA GUERIN

31 ROUTE DE LOUERRE

49350 GENNES

FRANCE

Siège social : SA GUERIN

49350 GENNES

Cette décision atteste, après évaluation, que les blocs en béton de granulats légers désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com), à la norme NF EN 771-3:2011 et à son complément national NF EN 771-3/CN:2012 (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso). Les blocs accessoires, lorsqu'ils sont de même nature que les blocs courants, utilisés pour la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux et pour les linteaux, sont conformes aux exigences du référentiel de certification de la présente marque NF.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 025A, pour les produits désignés ci-après.

	resistance	Dimensions de	Ca	tégorie de	Structure interne (Nbre	Masse	Masse		Caractéristiques complémentaires				
Appellation		coordination (mm) Long x Larg x Haut	tolerances		de rangées de lames d'air)		volumique du béton (kg/m³)	E	λ utile du béton W/m.K	R _{th} utile m².K/W	Sismique S	Appellation commerciale	
	L40	500x200x200		D3	5	820	1130	Х	/	/	X	easytherm	
CREUX	L40	500x200x250		D3	5	935	1130	Х	/	/	X	easytherm	
	L60	500x200x250		D3	5	935	1130	Х	/	/	X	easytherm	

E= Blocs à emboîtement vertical - X= Oui /= Non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB:

Katia DIALLO

Tél.: 02 37 18 48 30 Fax.: 02 37 32 63 46

49E001 Code interne: A - O



L'accréditation par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Alberto ARENA

Pour le CERIB

Le responsable des activités de certification

EXTRAITS DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

(Norme NF EN 771-3:2011 et système national de classification NF EN 771-3/CN:2012)

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les blocs ne doivent par présenter de défectuosités apparentes telles que cassure, fissure ou déformation. La texture des faces doit être suffisamment rugueuse pour assurer une bonne adhérence des enduits et des mortiers de joints.

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES (les dimensions d'appellation sont les dimensions de coordination modulaire)

dimensions de coordination modulaire			Longueur (L) (mm)				Largeur (I) (Èpaisseur) (mm)									Hauteur (h) (mm)					
differsion	is de co	ordination modulaire	300	400	500	600	50*	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	200	250	300
ication es	cs à maçonr	blocs courants	294	394	494	594	50	75	10	125	150	175	200	225	250	275	300	325	190	240	290
de fabrica ondantes		blocs à emboîtement	296	396	496	596	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	190	240	290
nsions o		blocs non parallélépipédiques	longueurs de fabrication déclarées			50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	325	190	240	290	
dime		blocs à coller	296	396	496	596	-	- 1	-	-	150	175	200	225	250	275	300	325	198	248	298

Catégories de tolérances

Appellation	Classe de tolérances	L	h				
blocs à enduire à maçonner	D1	+3/-5 mm					
blocs à enduire à	D3	+1/-3	3 mm	± 1,5 mm			
coller (marqués "C")	D4	+1/-3	± 1,0 mm				

Classement selon NF EN 1996-1-1

blocs à enduire: à maçonner ou à coller					
blocs creux	groupe 3				
blocs pleins ou perforés	groupe 1				

Pour tous les blocs à coller, la spécification est complétée d'une exigence sur le parallélisme et la planéité des faces d'appuis de 1,5 mm pour D3 et 1 mm pour D4. La marque NF certifie que l'écart (épaisseur) des blocs à enduire d'un même lot de livraison est au plus égal à 50 % de l'amplitude de tolérance.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

	Blocs de granulats légers (MVn<1750kg/m3)	Résistance minimale (R) pour le fractile 0,05 (Mpa)					
Blocs creux	L25 - L30 - L35 - L40 - L50 - L60	2,5 - 3,0 - 3,5 - 4,0 - 5,0 - 6,0					
Blocs pleins et perforés	L35 -L45 -L70	3,5 - 4,5 - 7,0					

Les blocs doivent présenter une résistance caractéristique minimale en compression au moins égale à la valeur choisie dans le tableau ci-dessous pour le fractile 0,05.

De plus, aucun résultat individuel ne doit être inférieur à 0,9 fois la valeur de résistance choisie.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

L'amplitude de la variation dimensionnelle entre états conventionnels extrêmes doit être ≤ 0,45 mm/m. Les masses volumiques apparentes des blocs et la masse volumique du béton constitutif, ne doivent pas s'écarter de ± 10% des valeurs déclarées.

Caractéristique complémentaire thermique garantie

La certification de la caractéristique thermique Th complémentaire permet de garantir en permanence la valeur de la conductivité λ_{10,sec} du béton et de la résistance thermique R du mur. Les caractéristiques certifiées sont : la masse volumique absolue sèche mesurée du béton des blocs ou la conductivité thermique du béton λ_{10,sec} si elle est obtenue par essai ; la résistance thermique du mur R. Ces caractéristiques sont vérifiées périodiquement par l'organisme certificateur et elles seules figurent sur l'attestation NF. Dans ce cas, le coefficient de sécurité F_R, utilisé pour le calcul du λ utile du béton, est pris égal à 1,0 (au lieu de 1,15 pour une valeur déclarée).

Caractéristique complémentaire sismique (obligatoire dans les zones sismiques 2 à 4 en France)

Le décret n°2010 - 1254 du 22 octobre 2010 portant sur la classification et les règles de construction parasismique définit les règles applicables en fonction de la zone sismique et du type de bâtiment. Il impose des exigences pour les blocs porteurs utilisés en France en zone sismique.

La caractéristique complémentaire sismique (S) garantit la conformité des blocs porteurs aux exigences de l'Eurocode 8 et à son annexe nationale. Les maçonneries non porteuses ainsi que celles conçues selon les règles PS92 et PSMI (selon les modalités prévues pour la période de transition) ne sont pas soumises à ces critères géométriques et mécaniques.

Exigences selon NF EN 1998-1 NA, annexe nationale de l' Eurocode 8 :

- épaisseur minimale des blocs égale à 200 mm pour les creux et 150 mm pour les pleins et perforés ;
- les blocs creux doivent comporter une cloison interne porteuse ;
- fb _{min} = 4 N/mm², résistance moyenne minimale à la compression perpendiculaire à la face de pose ;
- f_{b.h.min} = 1,5 N/mm², résistance moyenne minimale à la compression parallèle à la face de pose.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partic R => autorisation de la pratique du contrôle destructif réduit (1)

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

(1) => l'indice associé est celui de la décision de première autorisation

^{* 45} mm pour une utilisation régionale